

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU MARDI 26 JUIN 2018**

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Mardi Vingt-Six du mois de Juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. Jean-Pierre DUPONT – José SEVERIEN – Mme Marie-Flore DESIREE – MM. Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

**ETAIENT ABSENTS** : Mmes Ghislaine GISORS – Paulette LAPIN (excusée – pouvoir donner à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – MM. Solaire COCO (excusé ; pouvoir donné à M. Jocelyn CUIRASSIER) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) – Mme Christiane GANE – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

**Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.**

**ADOPTION DU COMPTE DE  
GESTION 2017**

**-  
OFFICE DE TOURISME**

**CM-2018-3S-DAF-26**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

**Considérant** que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par le receveur municipal, pour l'année 2017 ;

**Considérant** la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par monsieur le receveur municipal, avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par monsieur le maire ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur le maire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### DÉCIDE

**Article 1 :** D'adopter le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2017 de l'office de tourisme du Gosier, selon le tableau ci-après :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2016	Part affecté à l'investissement : Exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat à la clôture du compte de gestion 2017
Investissement	15 561,34 €		290,00 €	15 851,34 €
Fonctionnement	35 623,51 €	290,00 €	-1 755,52 €	33 577,99 €
<b>Total</b>	<b>51 184,85 €</b>	<b>290,00 €</b>	<b>-1 465,52 €</b>	<b>49 429,33 €</b>

**Article 2 :** Le maire et le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

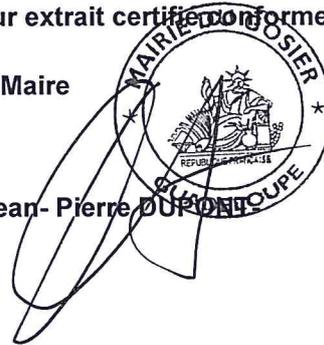
Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le  
**09 JUL. 2018**  
Et publication ou notification le  
**09 JUL. 2018**

Fait et délibéré à Gosier, le 26 juin 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Adoption du compte de gestion 2017 - Office de Tourisme

---

Date de transmission de l'acte : 09/07/2018

Date de réception de l'accusé de  
réception : 09/07/2018

---

Numéro de l'acte : CM20183SDAF26 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20180626-CM20183SDAF26-DE

---

Date de décision : 26/06/2018

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes  
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)